

anses

agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail



Connaître, évaluer, protéger

**Agence nationale du
médicament vétérinaire**

OSALIA
22 RUE DE MAUBEUGE
75009 PARIS
FRANCE

Fougères, le 06/09/2019

Département AMM
Unité enregistrement

**Objet : Abrogation de l'autorisation d'importation parallèle
Dossier : 80016**

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par :
K LE DORTZ

Par lettre du 14/08/2019, vous nous informez que la dernière unité du médicament vétérinaire GLUCOSE 33% OSALIA enregistré sous le régime de l'autorisation d'importation parallèle (n°80016) a été vendue le 30 juillet 2019.

Ligne directe :
02 99 94 78 60

Depuis cette date, vous commercialisez uniquement le médicament vétérinaire GLUCOSE 33% OSALIA qui a obtenu son AMM le 08 février 2019.

Fax direct :
02 99 94 78 64

Par conséquent, l'autorisation d'importation parallèle (n°80016) concernant ce médicament vétérinaire est abrogée. Ce médicament est radié à compter de 06/09/2019 de notre base de données et du site internet public.

E-mail :
enreg@anses.fr

N. Réf. :
ANMV/S/2019/005059

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur général de l'Agence
nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du
travail et par délégation,
La Directrice adjointe de l'Agence
nationale du médicament vétérinaire**

Paule CARNAT-GAUTIER